

Publié le 14/12/2022

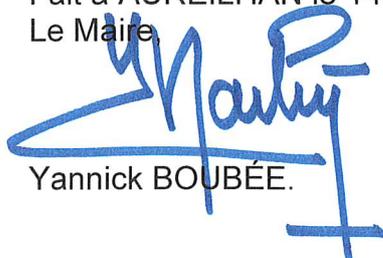
**Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal lors de
sa séance du 13 décembre 2022**

Article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Délibération n° 2022-68**
Budget Centre de santé : décision modificative n°2 – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2022-69**
Budget Communal : autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget – approuvée à la majorité de 25 voix pour et de 3 abstentions (André BOYRIE, Myriam LAGARDE, Jean CORNET).
- **Délibération n° 2022-70**
Budget Centre de Santé : autorisation de mandatement des investissements 2022 avant le vote du budget - approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2022-71**
Signature de la Convention Territoriale Globale Séquencée – approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n° 2022-72**
Transfert au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées de la production photovoltaïque de la salle multi-activité – approuvée à l'unanimité.

Fait à AUREILHAN le 14 décembre 2022

Le Maire


Yannick BOUBÉE.



La Secrétaire de séance,


Isabelle CHEDEVILLE.